

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MERCREDI 5 MAI 2021 PRESCRIT EN APPLICATION DES ARTICLES L2121-11 ET 2121-
25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Membres en exercice : 29

Votants : 29

Présents : 26

Excusés avec procuration : 3

Excusé sans procuration : 0

Absent : 0

Le Conseil Municipal de la commune de THOIRY, convoqué le jeudi 29 avril 2021 et réuni le mercredi 5 mai à 18 heures sous la présidence de Madame le Maire a :

- ✳ **Autorisé** Madame le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.
Vote unanime

- ✳ **Procédé** au tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assise pour l'année 2022.
Vote unanime

- ✳ **Approuvé** la modification des commissions municipales comme suit :

- Commission Scolaire / Périscolaire : départ de Mme Claire PIETRZYK et arrivée de M. Pascal ORSET.
- Commission Urbanisme et droit des sols : Départ de M. Pascal ORSET et arrivée de Mme Anaïs BONIFACIO
- Commission Développement Durable : Départ de Mme Anaïs BONIFACIO et arrivée de M. Pascal ORSET.

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et la commune de THOIRY relative à la restauration de l'Allemogne et notamment des travaux de restauration sur le Puits Mathieu, et **Autorisé** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote unanime

✳ **Approuvé** le compte administratif 2020 du budget principal après avoir **Désigné** M. Pierre LABRANCHE comme Président de Séance, et **Approuvé** le compte de gestion 2020 du trésorier pour le budget principal.

2 abstentions : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH.

✳ **Approuvé** le compte administratif 2020 du budget régie bois après avoir **Désigné** M. Pierre LABRANCHE comme Président de Séance, et **Approuvé** le compte de gestion 2020 du trésorier pour le budget régie bois.

2 abstentions : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH.

✳ **Décidé :**

- De procéder à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 du budget principal.
- de n'affecter aucune somme en investissement en raison de l'excédent d'investissement y compris avec la prise en compte du solde négatif des restes à réaliser.
- d'inscrire en recettes de fonctionnement la somme de 1 974 997.95 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).
- d'inscrire en recettes d'investissement la somme de 6 122 789.21 € à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

2 abstentions : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH.

✳ **Décidé :**

- de procéder à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 du budget régie bois.
- de n'affecter aucune somme en investissement en raison de l'excédent d'investissement.
- d'inscrire en recettes de fonctionnement la somme de 80 736.45 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).
- d'inscrire en recettes d'investissement la somme de 26 609.20 € à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

2 abstentions : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH.

✳ **Approuvé** le bilan annuel des acquisitions, cessions, servitudes et échanges immobiliers réalisés par la commune de THOIRY sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020, retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé.

2 abstentions : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH.

✳ **Fixé** les durées d'amortissement des immobilisations selon le tableau suivant à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Immobilisations	Durée amortissement
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérotation du cadastre	10 ans
Frais d'étude non suivis de réalisation	05 ans
Frais d'annonce non suivis de réalisation	05 ans
Subvention d'équipement versée pour financement des biens mobiliers, du matériel, études	5 ans
Subvention d'équipement versée pour financement des biens immobiliers	20 ans
Subventions d'équipement versées pour financement d'installations	20 ans
Concession et droits similaires, brevets, licences, logiciels	02 ans
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Equipement cimetière	15 ans
Immeuble de rapport	20 ans
Installation générale, agencements, aménagement des constructions	15 ans
Installations de voirie - matériel	20 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
Matériel et outillage de voirie	10 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
Collections et œuvres d'art	05 ans
Matériel de transport - Voitures	05 ans
Matériel de transport – Camions/véhicules industriels	10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	05 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles – petit matériel	05 ans
Equipements des Cuisines	10 ans

✳ **Décidé** de laisser le seuil à 1 000,00 euros TTC, en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an.

✳ **Annulé et remplacé** les délibérations en date du 4 décembre 2012 déterminant les différentes durées d'amortissement des immobilisations et celles déterminant la durée d'amortissement des immobilisations inférieures à 1 000,00 euros.

4 abstentions : Mme VELASQUEZ, Mme YAVANOVITCH, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et M. DE MARTEL.

✳ **Autorisé** le représentant aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum global des augmentations : six cent mille euros (600 000 €) ;
- Durée maximum de la délégation : 26 mois ;

- Ladite délégation comportant pouvoir pour le conseil d'administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL – APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale.

✳ **Approuvé** l'ensemble des modifications proposées par SPL OSER de son pacte d'actionnaire et présentés dans l'Annexe 2 « Proposition de modifications du pacte d'actionnaires ».

✳ **Approuvé** le nouveau pacte d'actionnaires modifié tel que présenté dans l'Annexe 3 « Nouveau pacte d'actionnaires ».

2 abstentions : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH.

✳ **Approuvé** le versement à l'association Les Voix du Conte d'une subvention exceptionnelle de 7 155€, sous réserve de la tenue du festival Thoiry 100 Histoires en milieu scolaire avant la fin de l'année scolaire 2020/2021 soit avant le 7 juillet 2021.

Vote unanime

✳ **Approuvé** le projet de grille tarifaire de l'école municipale de musique et **Autorisé** l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021.

3 abstentions : Mme YAVANOVITCH, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et M. DE MARTEL.

✳ **Approuvé** le projet de grille tarifaire des services péri/extrascolaires et **Autorisé** l'application des nouveaux tarifs à compter du 7 juillet 2021.

4 abstentions : Mme VELASQUEZ, Mme YAVANOVITCH, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et M. DE MARTEL.

✳ **Autorisé** Madame le Maire à signer l'avant-projet détaillé à intervenir avec le SIEA pour l'opération « La Nuit est Belle ».

Vote unanime

✳ **Approuvé** le versement à l'association Les Restaurants du Cœur de l'Ain d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour financer l'achat d'un camion frigorifique nécessaire à leurs activités sur le Pays de Gex.

Vote unanime

✳ **Approuvé** le recrutement de quatre saisonniers à compter du 1^{er} juillet 2021 pour pallier les

absences des agents en congés annuels pendant la période estivale.

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** la mise en place d'indemnisation sous forme d'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents municipaux de catégorie C et B mobilisés lors des élections régionales et départementales des dimanches 20 et 27 juin 2021.

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** la mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents mobilisés lors des élections régionales et départementales des dimanches 20 et 27 juin et qui en raison de leur statut ou de leur grade ne sont pas éligibles à l'indemnisation sous forme d'IHTS.

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** l'avenant à la convention partenariale de Projet Educatif de Territoire 2021 / 2024 et **Autorisé** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime

- ✳ **Approuvé** la poursuite de l'organisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2021 / 2022.

2 contre : Mme VELASQUEZ et Mme YAVANOVITCH

2 abstentions : Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et M. DE MARTEL.

- ✳ **Approuvé** le nouveau règlement intérieur des services péri/extrascolaires et **Autorisé** son application à compter du 7 juillet 2021.

4 contre : Mme VELASQUEZ, Mme YAVANOVITCH, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART et M. DE MARTEL.

- ✳ **Approuvé** l'acquisition des parcelles BW 132 de 7 m² et BW 131 de 180 m² propriété des conjoints Assenarre, au montant de 20 570€ et **Autorisé** Madame le Maire ou tout adjoint y ayant délégation de signature à procéder à l'acquisition du bien et signer tout acte relatif à cette opération.

Vote unanime

*** Séance levée à 20 heures 05 ***

Fait à Thoiry, le 07 mai 2021.

Muriel BÉNIER,

Maire

